



## Réforme du droit des contrats : enjeux et conséquences pour l'entreprise et son commissaire aux comptes

Jeudi 19 mai 2016 de 9h à 17h30

La formation sera dispensée autour de 6 thèmes présentés chronologiquement. Les fondamentaux de la matière des obligations seront repris à l'occasion de la présentation des différents thèmes, les consolidations et innovations soigneusement distinguées en même temps que seront soulignés les enjeux pour l'activité des commissaires aux comptes.

### Introduction générale à la réforme du droit des contrats

#### **Séquence 1 : La formation du contrat**

- Les grandes classifications contractuelles ;
- Les pourparlers précontractuels, la négociation et la liberté de ne pas contracter ;
- Les éléments de formation du contrat : offre et acceptation / existence du consentement ;
- Les avant-contrats : pacte de préférence ; promesse unilatérale de contrat et pacte d'option.

#### **Séquence 2 : La validité du contrat**

- La capacité / le pouvoir ou la représentation ;
- Les qualités du consentement : erreur, dol et violence morale ou économique ;
- La disparition formelle de la cause ;
- Le contenu du contrat : la sanction de l'absence de contrepartie (survivance des fonctions de la cause) et la généralisation de la prohibition des clauses abusives et des clauses contraires à l'obligation essentielle ;
- Sanction des conditions de validité : nullités relative et absolue.

#### **Séquence 3 : Les effets du contrat**

- Les effets entre les parties : force obligatoire des contrats et transfert de propriété, la durée des contrats ;
- Les effets à l'égard des tiers : opposabilité de la situation juridique

contractuelle quant aux effets non obligationnels.

#### **Séquence 4 : L'inexécution du contrat**

- Tableau des remèdes à l'inexécution contractuelle : exception d'inexécution (concomitante ou anticipée), réduction du prix, résolution, octroi de dommages-intérêts, exécution forcée en nature et nouveau tempérament du coût déraisonnable ;
- Cumul éventuel des remèdes à l'inexécution.

#### **Séquence 5 : La preuve du contrat**

- Charge de la preuve des obligations ;
- Liberté des conventions sur la preuve ;
- Admissibilité des modes de preuve : exigence d'un écrit ;
- Modes de preuve des contrats : acte sous seing privé / acte authentique.

#### **Séquence 6 : Les opérations sur obligations contractuelles**

- Généralités sur le RGO : distinction du terme et de la condition ;
- Les opérations extinctives : le paiement et ses dérivés (remise de dette, confusion, compensation) ;
- Les opérations translatives : d'actifs, de passifs, de qualité de partie au contrat ;
- Les opérations adjonctives : la délégation imparfaite ;
- Les opérations substitutives : la novation.

#### **Conclusion et test de validation des connaissances**

*Le département formation de CNCC Services est en charge de la formation des professionnels en liaison avec l'exercice du commissariat aux comptes.*